



Arrêté d'interdiction d'organisation du tournoi de tennis 2020

N°ARR2020-051

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212.2 à L 2215.1,

Vu la loi n°82.231 du 2 mars 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la recrudescence des cas de Covid sur le territoire et les risques de contamination encourus tant par les joueurs venant de tous horizons que par les spectateurs, organisateurs, et hébergeur, concernés par le tournoi de tennis devant débiter le 20 juillet 2020, dans les salles du Léhou, il y a lieu, dans le cadre du plan de protection contre le Covid 19 d'annuler ce tournoi.

ARRETE

Article 1er : Le tournoi 2020 de tennis de Porspoder est annulé.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Finistère, Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Saint-Renan.

Fait à PORSPODER, le 17 juillet 2020

Le Maire,
Yves ROBIN

